SAINT-VARENT
Retrouvez-nous sur
www.saintvarent.fr

Février 2016 N° 160

Le Novihérla

Bulletin d'information municipale

CONCOURS SAPINS DÉCORÉS

Cette année, le concours des sapins décorés a rencontré un franc succès. 12 quartiers et villages ont participé à cet évènement avec beaucoup d'imagination pour certains. Voici les participants :

- Bouillé,
- Boucoeur,
- La Viandière,
- Quartier de l'Annexe,
- Quartier des Tonnelles
- Quartier de la « Perception »
- Riblaire,
- Chillou,
- Dixmé,
- La Brosse
- Quartier des Tilleuls
- Quartier de « Maunouet »

Le samedi 19 décembre dernier, les élus ont fait le tour des quartiers et villages pour élire le plus beau sapin. Quatre critères devaient être respectés : la créativité, la beauté, le nombre d'habitants participant à la création des décorations et le nombre de personnes accueillant les élus. Le lauréat est celui qui a obtenu le plus grand nombre de points.

Cette année le lauréat est le quartier de l' « **Annexe** » avec son sapin « récup' ». « **La Brosse** » a pris la deuxième place et le quartier de « **Maunouet** » la troisième place, ex-aequo avec le quartier de la « **Perception** ».

Les bénévoles de la poterie, de l'association des « ***Talents Cachés du Saint-Varentais*** » avaient confectionné de magnifiques trophées en forme de sapin. Les vainqueurs remettront en jeu leur trophée l'année prochaine. Il sera conservé par le village ou le quartier qui gagnera le concours trois années consécutives.

Cet évènement a permis de rassembler les habitants pendant cette période festive.
Un grand bravo à tous les participants…

à découvrir ce mois-ci…

TRAVAUX À SAINT-VARENT

DÉCHETS MÉNAGERS : TRIER MIEUX !

NOUVELLE VOITURE ÉLECTRIQUE

Conseil Municipal du 19 Janvier 2016

Réserve Incendie

Une réserve incendie, sous forme de citerne souple, va être créée vers « Les Oliviers » afin d'assurer la défense incendie sur une secteur non couvert auparavant. Les travaux qui s'élèvent à 10 217,76 € T.T.C. seront partagés entre les communes de Pierrefitte et Saint-Varent.

Subvention

Une subvention d'un montant de 120 000 € va être demandée à la Sous-Préfecture de Bressuire au titre de la Dotation Équipement des Territoires Ruraux afin de financer les travaux de rénovation du grand bâtiment de l'Espace Culturel Léonard de Vinci.

Location de Bureau

Un bureau situé dans l'ancienne gendarmerie est loué, à compter du 1er février 2016, à Madame Nicole PUAUD afin d'y exercer une activité de sophrologue

Tour des Deux-Sèvres

Le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 13 000 € au Comité d'Organisation du Tour Cycliste des Deux-Sèvres, ce qui va permettre à la commune d'organiser le départ du 13 juillet et l'arrivée du 14 juillet, ainsi qu'une animation pour cette dernière soirée.

Retrouvez l'intégralité du compte-rendu du conseil municipal sur le site **www.saintvarent.fr** - Rubrique Mairie/Action municipale

Travaux Centre-Bourg

Depuis le 11 janvier dernier, la rue de la Gendarmerie est en travaux. La réfection du réseau d'eau pluviale est en cours, puis l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques suivra. Par la suite, la seconde tranche concernant la sécurisation de la place du 14 juillet et de la rue Novihéria sera effectuée .

Ces travaux engendreront inévitablement des difficultés de circulation pour tous les usagers. La circulation des poids lourds sera interdite et une déviation intra muros sera mis en place pour les autres véhicules jusqu'à la fin du mois d'avril. L'enrobé sera fait ultérieurement.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension durant ces travaux.

Assistante Sociale

Marion Renoncet, nouvelle assistante sociale, est en poste sur le territoire depuis le 4 janvier 2016. Les permanences ont lieu le mardi de 13h30 à 16h et le jeudi de 9h à 12h30 au Centre Socio Culturel, sur rendez vous en téléphonant à l'Antenne Médico-Sociale du Thouarsais (AMS) au 05 49 68 07 33. Pour toutes demandes, même en dehors des permanences, s'adresser à l'AMS ou au CCAS.

CONTACT : « Antenne Médico-sociale du Thouarsais » - 4 rue Gambetta - Thouars
Tél : 05 49 68 07 33

Le Patio

Une erreur s'est glissée dans le dernier bulletin. Le numéro de téléphone du Bar-Hôtel-Restaurant « **Le Patio** » est le suivant : 05 49 96 47 82.

Toutes nos excuses pour ce désagrément.

CONTACT : « Le Patio »
2, Place du Général de Gaulle - Saint-Varent
Tél : 05 49 96 47 82
Courriel : bascher.pignoux@orange.fr

SNCF : Divagation d'Animaux

Les divagations sur les voies ferrées augmentent. Ces divagations génèrent des heurts avec les trains et causent des perturbations du trafic ferroviaire. L'absence ou le manque d'entretien des clôtures est le facteur déclenchant de la survenance des ces incidents. Dans tous les cas, c'est la responsabilité civile du propriétaire des animaux qui est mise en cause, mais également sa responsabilité pénale.

Le Code Rural impose aux éleveurs la mise en place de clôtures. Le Code des Transports précise que le fait d'introduire des animaux dans les parties de la voie ferrée non affectée à la circulation publique ou d'y laisser introduire les animaux dont on est responsable peut être passible de peine d'emprisonnement et d'amende importante.

La SNCF attire l'attention de propriétaires pour parfaire l'entretien des clôtures bordant les voies ferrées afin d'éviter des situations aux conséquences financières et personnelles lourdes.

Nouvelle Voiture Electrique à Saint-Varent

La commune a acquis une nouvelle voiture électrique, de marque Renault. Ce véhicule de fonction, tout équipé et au nom de la commune est destiné à Christelle VIAU, policière municipale.

La Police Municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques.

- Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoiement, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements, la démolition ou la réparation des édifices menaçant ruine. Le soin de réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute nature à nuire.
- Le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique : les bruits, les troubles de voisinage qui perturbent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique.
- Le maintien du bon ordre dans les endroits où il y a rassemblements d'hommes : foires, marchés, cafés, églises...
- Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents, les fléaux ainsi que les pollutions de toute nature (incendies, éboulements, inondations).
- Le soin de prendre provisoirement les mesures nécessaires contre les personnes atteintes de troubles mentaux dont l'état pourrait compromettre la morale publique ou la sécurité des personnes.
- Le soin de remédier aux évènements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation d'animaux malfaisants ou féroces.

Déchets Ménagers : trier mieux !

La TEOM est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, qui est calculée en fonction de la valeur locative du logement. Elle n'est pas liée à la production de déchets, ni au nombre de personnes dans le foyer.

Cette taxe finance la collecte des déchets, mais aussi le tri, le traitement, la gestion des déchèteries et les frais de structure. Voici sur le territoire, comment sont répartis les coûts par déchets :

Type de Déchet	Part du coût
Ordures ménagères	54 %
Déchèteries	27 %
Emballages & Papiers	14,5 %
Verres	2,5 %

Type de Déchet	Part du coût
Biodéchets des restaurations collectives et cartons des commerçants	1,5 %
Autres	0,5 %

En 2014, la production de déchets moyenne par an et par habitant était de 497 kg.

Si demain, les habitants ne triaient plus leurs déchets, la poubelle d'ordures ménagères pèserait presque 500 kg, ce qui induirait des coûts de collecte et de traitement plus élevés, et la TEOM augmenterait.A l'inverse, si tous le habitants triaient correctement tous leurs déchets, la poubelle d'ordures ménagères ne pèserait plus que 70 kg environ, et la TEOM diminuerait de 40 % !

CONTACT : « Communauté de Communes du Thouarsais » - Déchets Ménagers - Centre Prométhée - 21 avenue Victor Hugo - Thouars
Tél. : 05 49 66 68 68 - service.dechets@thouars-communaute.fr
www.thouars-communaute.fr

Agence Immobilière

AGENCE 2 IMMOBILIER, située 14 rue Novihéria, change d'enseigne et devient **LAFORET IMMOBILIER** au 1er février 2016. Les dirigeants actuels restent inchangés, Vanessa BAURY et Christian TAUDIERE.

CONTACT : « Laforêt Immobilier »
14 rue Novihéria - Saint-Varent
Tél : 05 49 67 65 33

ACT'E

Les territoires des Deux-Sèvres proposent un nouveau dispositif d'accompagnement des travaux de rénovation énergétique de l'habitat privé, ACT'E.

Du pré-diagnostic de l'habitat, à l'identification des professionnels RGE en passant par l'appui au montage des dossiers de demande de subvention énergétique. Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, contactez le guichet unique de ACT'E.

CONTACT : « ADIL »
Tél. : 05 49 28 08 08 (numéro unique)
Permanences :
lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

ACT'e en Bressuirais, Niortais, Thouarsais
Vous accompagne dans votre projet de rénovation énergétique

Citation

« Aimer,
c'est trouver sa richesse
en dehors de soi. »

ALAIN – 1868-1951
Philosophe français

LE NOVIHÉRIA est le bulletin municipal rédigé par les membres de la commission « **Information et Communication** ». Ce bulletin mensuel permet de diffuser les informations relatives à la vie locale.

Afin d'éditer le maximum de renseignements, les différentes associations sont invitées à communiquer leurs actualités.

Pour le bulletin du mois de **Mars 2016**, toutes informations devront être transmises avant le **14 février 2016**.

MAIRIE :
Tél : 05 49 67 62 11
Courriel :
villesaintvarent@wanadoo.fr
MÉDIATHÈQUE :
Tél : 05 49 67 54 41
Courriel :
bibliothequestvarent@wanadoo.fr

CARNAVAL

Le Centre Communal d'Action Sociale et la municipalité de Saint-Varent organise une après-midi festive sur le thème du « Carnaval » le **samedi 13 février 2016**, à la salle de restauration de l'espace Léonard de Vinci. Cette après-midi, animée par l'association « ***La Brigade*** », est destinée aux enfants de 8 et 9 ans (de 14h à 16h) et de 10 et 11 ans (de 16h à 18h). Les enfants peuvent venir déguisés.

Une invitation a été envoyée à tous les enfants concernés. Les enfants n'ayant pas reçu d'invitation peuvent se présenter à la mairie, aux heures d'ouvertures.

COMM'GÉNÉRATIONS

Voici les animations du mois de Février, proposées par le Comm'GénérationS, du CIAS. Ces animations sont à destination des personnes retraitées.

Date	Horaire	Animations	Lieu	Tarif
Dimanche 7	14h30	**Théâtre :** « Chat et Souris » avec la Cie « Mille Hérons ».	Salle des fêtes Luzay	7 €
Lundi 8	14h30	**Connaissance du monde :** Saint Jacques de Compostelle	Théâtre de Thouars	4 €
Vendredi 12	15h	Démonstration d'**Orgue.**	Tyndo Thouars	4 €
Mardi 16	15h	**Corps en éveil et crêpes**	Pierrefitte	1 €

L'inscription est **obligatoire.** Si vous n'avez pas de moyen de transport, il est possible d'aller vous chercher, moyennant une participation de 2,40 €. **CONTACT** : **Elisabeth** et **Vanessa** au 05 49 67 38 89 ou 05 49 67 38 91.

ET SI ON SORTAIT...

SAMEDI 6 FÉVRIER 2016 – LOTO, avec de nombreux lots à gagner.
A 20h30, à la salle polyvalente de Saint-Varent. Ouvert à tous.
Organisé par les « **Jeunes Sapeurs Pompiers de Saint-Varent** » .

MERCREDI 10 FÉVRIER 2016 –

« RACONTE-MOI… L'AFRIQUE », avec un atelier surprise.
A 16h30, à la médiathèque municipale. Animation gratuite.
RÉSERVATIONS : « Médiathèque municipale »
Tél. : 05 49 67 54 41 **Courriel** : bibliothequestvarent@wanadoo.fr

SAMEDI 13 FÉVRIER 2016 – NETTOYAGE ÉTANG DE LA PÊCHE
Dates à retenir : **Samedi 5 mars** : lâcher de truites à l'étang de la pêche, à partir de 8h pour les sociétaires seulement. **Samedi 12 mars** : lâcher de truites en rivière. **Samedi 9 avril** : lâcher de truites à l'étang de la pêche, à partir de 8h pour les sociétaires seulement.
Organisé par la « **Société de Pêche Le Chevesne - Saint-Varent et Luzay** ».

JEUDI 25 FÉVRIER – COLLECTE DE SANG,
De 16h30 à 19h30, à la salle Léonard de Vinci.
Organisée par l' « **Amicale des Donneurs de Sang de Saint-Varent** » .